



Secrétariat général (SG)

Genève, le 17 février 2016

Réf.: **Lettre circulaire /SPM/CCD/CL 16/012**

Contact: S. Acharya

Téléphone: +41 22 730 6302

Téléfax:

Courriel: pressinfo@itu.int

Aux Etats Membres, Membres de Secteur et Associés de l'UIT, ainsi qu'aux établissements universitaires participant à ses travaux

Objet: **Journée mondiale 2016 des télécommunications et de la société de l'information:
*Appel à l'action du Secrétaire général de l'UIT***

Madame, Monsieur,

Le thème de l'édition 2016 de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, "**L'entrepreneuriat dans le secteur des TIC au service du progrès social**", met en avant les entrepreneurs du secteur des TIC, les jeunes entreprises et les petites et moyennes entreprises (PME), qui jouent un rôle déterminant pour assurer une croissance économique durable et inclusive.

Le thème de l'édition 2016 de cette Journée s'inscrit dans le prolongement des activités menées par l'UIT pour libérer le potentiel des jeunes innovateurs et des jeunes entrepreneurs dans le secteur des TIC, des PME novatrices, des jeunes entreprises et des pôles technologiques pour mettre au point des solutions innovantes et concrètes en vue d'accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable, au premier chef pour les PME des pays en développement.

Les activités que les membres de l'UIT mèneront, dès que possible et tout au long de l'année, contribueront, d'une part, à créer une dynamique politique pour que ces entreprises bénéficient de nouveaux appuis, afin d'assurer et d'accélérer le développement durable grâce à des solutions et à des applications reposant sur les TIC et, d'autre part, à faire connaître et mettre à profit les stratégies et initiatives intéressantes adoptées au niveau national ou régional pour encourager les PME du secteur des TIC et faciliter la découverte de nouvelles technologies visant à accélérer le développement durable.

Appel à l'action pour la Journée mondiale 2016: "*L'entrepreneuriat dans le secteur des TIC au service du progrès social*"

Rappelant:

- 1) La vision commune adoptée par les Etats Membres de l'UIT réunis à la Conférence de plénipotentiaires de 2014, énoncée dans le *Programme Connect 2020*, qui définit des buts et des cibles pour l'ensemble du secteur des TIC dans les domaines suivants: croissance, inclusion, durabilité, innovation et partenariats.
- 2) L'*Appel à l'action de Budapest*, lancé par des ministres présents à ITU Telecom World 2015, aux termes duquel les gouvernements participants se sont engagés à collaborer pour mobiliser des entrepreneurs d'envergure mondiale en vue d'accélérer l'innovation au service du progrès social.

- 3) Le *partenariat "Emerge"* — conclu entre l'UIT et des partenaires, qui prévoit la création d'écosystèmes axés sur l'innovation et les entreprises du secteur des TIC dans les économies émergentes, grâce à une étroite collaboration entre les secteurs public et privé, les établissements universitaires et la société civile, débouchant sur la création de jeunes entreprises souples, de petite taille et à fort potentiel de croissance, dans les secteurs des TIC/des technologies/de l'Internet.

Reconnaissant:

- 1) Le rôle joué par les gouvernements dans l'instauration d'un environnement favorable à l'entreprise privée, par la mise en place de cadres politiques, réglementaires, juridiques et financiers optimaux qui facilitent les transactions.
- 2) Que les technologies de l'information et de la communication (TIC) figurent parmi les principaux moteurs de l'économie mondiale.
- 3) L'importance des petites et moyennes entreprises (PME), qui mettent l'utilisation des TIC au service de la création de richesse et d'emplois, de l'amélioration de la productivité et de la contribution à la croissance économique et au bien-être social.
- 4) Le fort potentiel de croissance des entreprises du secteur des TIC, qui peuvent constituer, dans le meilleur des cas, entre 1 et 6% de l'ensemble des entreprises dans une économie, et sur lesquelles repose l'essentiel de la croissance économique, des créations d'emplois et des retombées de l'innovation.
- 5) L'importance des partenariats public-privé dans la mise en œuvre de solutions TIC au service des pouvoirs publics, des sociétés et des économies.
- 6) L'importance des parties prenantes locales dans la création d'écosystèmes faisant appel à l'innovation et à l'esprit d'entreprise, à toutes les étapes du développement d'une entreprise.
- 7) Que les modèles nationaux sont tributaires d'un certain contexte et que les besoins d'appui doivent être différenciés en fonction des contraintes, des circonstances et des cultures spécifiques en vigueur dans chaque écosystème local.
- 8) Qu'il est indispensable, pour l'innovation et la croissance, de disposer de collaborateurs bien formés et qualifiés.

Nous appelons les Membres de l'UIT à:

- 1) **PROMOUVOIR les petites entreprises, jeunes entreprises et entreprises innovantes du secteur des TIC**, et le rôle qu'elles jouent pour faire progresser les solutions de connectivité et lancer des applications qui sont des moteurs de la demande de connectivité.
- 2) **ENCOURAGER la diffusion de l'innovation sociale numérique**, et le rôle de l'innovation fondée sur les TIC, pour chercher à résoudre les grands problèmes socio-économiques, tels que ceux qui sont énoncés dans les Objectifs de développement durable et dans d'autres cadres nationaux et régionaux.
- 3) **ACCORDER LA PRIORITÉ aux politiques économiques favorables à l'innovation** et qui cherchent à donner la priorité à la mise en place de conditions favorables permettant aux entreprises, quel que soit leur âge et leur taille, de se développer rapidement.
- 4) **VEILLER à ce que soient mises à disposition les ressources humaines nécessaires** en améliorant les systèmes d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, ce qui permet de compter sur une réserve de talents et d'alléger le fardeau du chômage.
- 5) **APPUYER la création d'écosystèmes d'entreprise complets** qui tirent parti d'une multitude de parties prenantes au niveau local, régional et national, de programmes, de politiques adaptées et des ressources nécessaires pour créer et faire vivre des environnements propices à l'innovation.

- 6) **AIDER les entrepreneurs à passer de l'étape idées/innovations à l'étape ventes/recettes** pour créer des produits et services commercialisables et qui seront source de valeur sociale et économique.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(signé)

Houlin Zhao
Secrétaire général